

**COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS**  
**AVIS AU PUBLIC**  
**MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3**

**DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)**

Le public est informé que, par arrêté n° 20240065 en date du 1er octobre 2024, la municipalité a décidé de mettre en œuvre une modification simplifiée de son document d'urbanisme pour permettre un changement de destination sur 3 bâtiments agricoles existants ayant perdu leur vocation agricole, afin de développer l'économie et le tourisme dans le secteur.

- **Le dossier de modification simplifiée n°3 du P.L.U sera mis à la disposition du public à la Mairie de Laure-Minervois pour une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 05 mai 2025 au mercredi 04 juin 2025 inclus, aux jours et horaires habituels d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi de 10H00 à 12H00 et de 16H00 à 19H00 pour du lundi au jeudi.**

Pendant la durée de consultation, les observations sur le projet de modification simplifiée n°3 du P.L.U ainsi que les avis des personnes publiques associées, seront consignés sur le registre de consultation tenu à disposition en Mairie.

- Il sera consultable également **sur le site de la commune : [www.laure-minervois.fr](http://www.laure-minervois.fr)** et les observations pourront être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : **[laure-minervois.mairie@orange.fr](mailto:laure-minervois.mairie@orange.fr)**

Au terme de cette consultation, l'approbation du projet de modification simplifiée n°3 du P.L.U de Laure-Minervois pourra être décidée par le Conseil Municipal de la commune.

Le Maire,  
Emile RAGGINI